Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar baie du Mont-Saint-Michel

4 Octobre 2023





















Ordre du jour

- * Accueil des participants et installation du Comité de pilotage
- * Etat de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire
 - Suivi ornithologique sur l'îlot de Tombelaine
 - Etude sur la fonctionnalité des prés salés
 - ldentification des reposoirs de phoques en marée haute
- Mise en œuvre du plan d'actions du Document d'objectifs
 - Arrêté de protection des habitats naturels Hermelles
 - Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu
 - Programmation MAEC 2023-2027 en baie
 - Schéma d'intentions paysagères dunes de Dragey marais de la Claire-Douve
 - Vers un règlement d'eau dans le marais de Dol-Châteauneuf
 - Charte N2000 randonnées pédestres sur l'estran
- 🗱 Gestion du site Ramsar
- * Articulation avec la démarche UNESCO
- ***** Questions diverses



-Accueil des participants et installation du CoPil





- Sous-préfet d'Avranches, Monsieur Pierre CHAULEUR
- Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer, Monsieur Denis MENHERT



I - Propos introductifs





- Rappel de la gouvernance
- Révision arrêté de composition du Comité de pilotage
- Rappel de la démarche commune Natura 2000 / Ramsar / UNESCO



I - Propos introductifs

Grandes dates des sites Natura 2000 en baie

1994
Désignation de la baie
en zone humide
d'importance
internationale

2004 Désignation de la baie en Site d'Importance Communautaire (SIC) 2005 L'Etat mandate le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) pour élaborer le DocOb

2006 Désignation de la baie en Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Désignation des sites Natura 2000 et Ramsar de la baie du Mont-Saint-Michel

2006 1^{er} Comité de pilotage Lancement élaboration du DocOb

2008 1^{ère} cartographie des habitats

2009 3º et 4º CoPil Validation du DocOb 2010 1^{ère} année d'animation du DocOb Grand prix européen Natura 2000

2016 Désignation de la baie en Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Phase élaboration du 1er Document d'objectifs

Phase animation

2017 7º CoPil Evaluation de la mise en œuvre du DocOb 2018
Initiation de
l'actualisation du plan
d'actions du DocOb

2019 8º CoPil Validation du plan d'actions actualisé du DocOb

2022 Signature de la charte d'animation Ramsar

Phase évaluation

Phase actualisation

Phase animation

Les deux sites Natura de la baie du Mont-Saint-Michel abritent :

- > 50 habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive (EU) "Habitats-Faune-Flore"
- > 52 espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive (EU) "Habitats-Faune-Flore et Oiseaux«

...Impliquant des statuts de conservation différents (Cf. fiches techniques – Annexe scientifique du DocOb, 2009)

Les deux sites Natura de la baie du Mont-Saint-Michel abritent :

- 50 habitats d'intérêt communautaire
- > 52 espèces d'intérêt communautaire (dont 2 plantes)



Bécasseau maubèche



Phragmite aquatique



Grand dauphin



Echasse blanche



Phoque veau-marin



Aigrette garzette



Barge à queue noire



Faucon pèlerin



Busard des roseaux



Canard pilet



Spatule blanche



Courlis cendré



Petit rhinolophe





Tadorne de Belon



Canard siffleur



Prés salés



Flûteau nageant



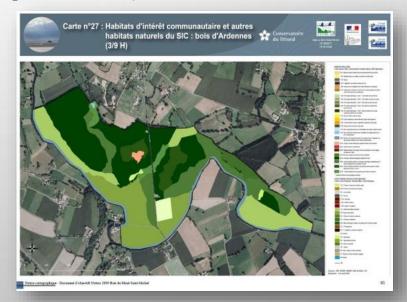
Gravelot à collier interrompu

Afin d'initier la révision de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

- Lancement d'un marché public en 2022 par la DREAL Normandie
- > Objet : actualisation de la cartographie des habitats à l'échelle de la ZSC
- Marché attribué aux bureaux d'étude CERESA et P. STALLEGER

L'analyse des relevés de terrain est en cours de validation par le Conservatoire Botanique National Normand et la cartographie mise à jour devrait être restituée

au premier semestre 2024



Extrait atlas cartographique du DocOb, 2009

Présentation de quelques études mises en œuvre : (qui pourront alimenter la révision de l'état de conservation du patrimoine naturel)

- Suivi ornithologique sur l'îlot de Tombelaine (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche)
- Etude sur la fonctionnalité des prés salés (Conservatoire du littoral / SMLN)
- Identification des reposoirs de phoques en marée haute (Syndicat Mixte Littoral Normand et Etablissement Public du Mont-Saint-Michel)





Suivi ornithologique sur l'îlot de Tombelaine (SYMEL)



Opération 4.3 : Exploiter le suivi ornithologique de l'îlot de Tombelaine pour en orienter la gestion

Suivi de la reproduction des Goélands

3 espèces de goélands sont présentes sur l'îlot :

(inscrites à l'Annexe II de la Directive Oiseaux)

- ✓ Goéland marin
- ✓ Goéland brun
- Goéland argenté

Statut DocOb (2009) non défavorable en Europe

<u>Février-mars</u>: installation et formation des couples Les goélands marins dans un premier temps, suivis par les goélands argentés puis les Goélands bruns

Incubation des œufs de 26-28 jours en moyenne et envol des jeunes 6 à 8 semaines après

Juillet-août : désertion de la colonie après l'envol des ieunes





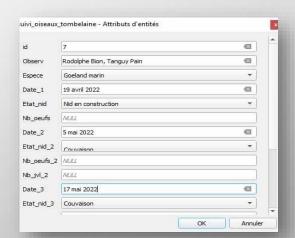


Protocole de suivi des Goélands

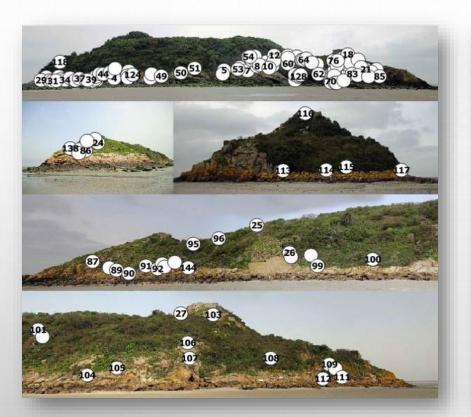
Le principe du suivi est de noter chaque nid sur chaque face de l'ilot et de renseigner les éléments suivants :

- ✓ Le numéro du nid (id)
- ✓ Les observateurs
- ✓ L'espèce
- ✓ La date
- ✓ L'état du nid : construction, couvaison, abandon
- ✓ Le contenu du nid (si visible) : nombre d'œufs, de poussins, vide...
- ✓ Toutes observations et remarques éventuelles...





Suivi de la reproduction des Goélands

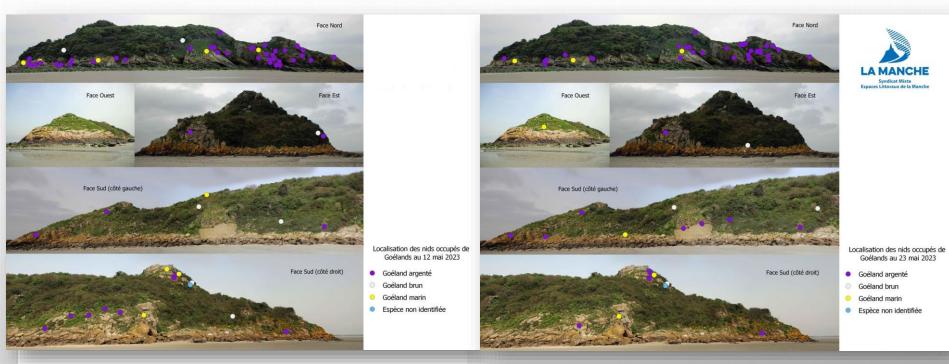


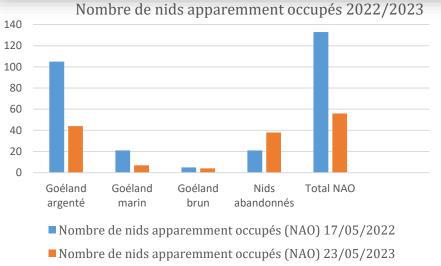


Comptage à distance des nids et des poussins sur 5 dates entre la mi-avril et fin juin

2^e année de mise en place de ce suivi avec constitution d'une base de données

Suivi de la reproduction des Goélands





Effectif de nids le plus important au 12 mai et disparition des poussins le 23 juin 2023

Comparaison des maximums 2022 et 2023 :

- ✓ **133 nids** apparemment occupés dénombrés en 2022 avec 80 poussins
- ✓ 71 nids apparemment occupés en 2023 avec 0 poussins

Suivi de la reproduction des Hérons garde-bœufs et Aigrettes garzette

2 espèces ardéidés présentes sur l'îlot :

- Héron garde-bœuf
- ✓ Aigrette garzette (Annexe I de la Directive Oiseaux)

Statut DocOb (2009): nicheur à surveiller

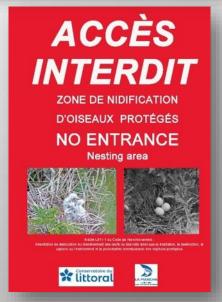
Arrivée des aigrettes en premier puis 15 jours après les hérons garde bœufs

Installation de nids de plus en plus près des sentiers depuis 2019

Observations réalisées de mi Juin à mi Aout







Suivi de la reproduction des Hérons garde-bœufs et Aigrettes garzette





Suivi par drone mis en place en 2022 avec l'aide de l'Etablissement Public du Mont-Saint-Michel

Un vol à 100m d'altitude a permis de dénombrer :

- ✓ 4 zones de nidification
- Environ 400 nids en 2022 et 352 en 2023



Suivi de la reproduction du Faucon pèlerin

Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Suivi opportuniste en parallèle des autres espèces

En 2022

Repéré dès la première sortie le 19 avril 2022 sur la partie nord-ouest de l'île

3 jeunes à l'envol et un individu retrouvé mort dans le courant de l'été sur l'estran

En 2023

Très peu observé, pas de nid sur l'ilot

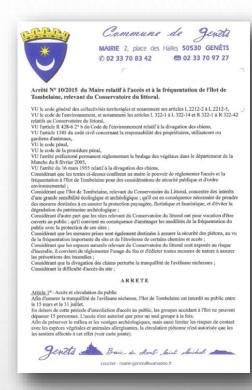


La fréquentation du public

Arrêté municipal de la commune de Genêts interdisant l'accès au site du 15 mars au 31 juillet

Prolongation de la fermeture de l'îlot jusqu'au **31 août** depuis 2021 pour garantir la zone de quiétude des nichées (Aigrette garzette, Héron garde-bœuf)

Article L411-1 du Code de l'environnement qui interdit toute perturbation intentionnelle à leur égard et destruction ou enlèvement des œufs et des nids







Poussins de Hérons garde-bœufs en surplomb du sentier d'accès au pic de la Folie



Etude sur la fonctionnalité des prés salés (Conservatoire du littoral / SMLN)

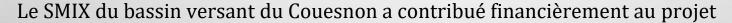


Opération 5.3 : Elaborer un plan de gestion intégrée des prés salés sur la base de connaissances scientifiques approfondies

Dans le cadre d'un appel à initiatives de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur :



- des projets de restauration du fonctionnement des milieux estuariens, côtiers et marins dont les milieux favorables à la reproduction, la **nurserie**, la **nourricerie** et la **migration** des espèces,
- les études contribuant au développement ou à l'évolution de pratiques/usages plus favorables à la biodiversité,
- les études d'amélioration de la connaissance et de suivi.







Qualifier, comparer la biodiversité dans divers contextes de gestion des prés salés en baie du Mont-Saint-Michel

Le sol, la flore, les peuplements d'arthropodes, d'oiseaux et de poissons

Type de gestion :

- ➤ Pâturage plus ou moins régulier et/ou fauche annuelle
- Aucune ou très peu de gestion

Sur le schorre : moyen et haut schorre

Etudes réalisées en 2021-2022

Intérêt d'un groupement pluridisciplinaire permettant des analyses croisées



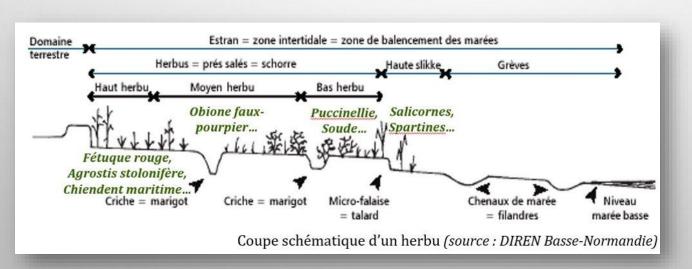




Indicateurs retenus et analysés : pédologie

Plusieurs éléments évalués en surface (0-20 cm) et en profondeur (35-50 cm) Ce sont avérés les plus pertinents :

- Le taux de matière organique qui fournit une idée de la capacité du sol à stocker la matière organique
- La teneur en sel qui fournit une indication sur le lien avec les apports d'eau de mer





Structures en charge des expertises

Volet ornithologique : Bretagne Vivante (35) – GONm (50)





Volet entomologique : Gretia



Volet botanique : Conservatoire Botanique National de Brest *



Volet ichtyologique : MNHN – université de Rennes *





Volet pédologique : Labocea (sous-traitant : Entre deux cultures) *

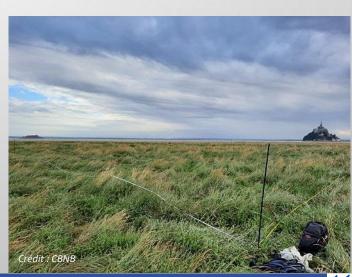




Indicateurs retenus et analysés : végétation

Inventaire et densité de toutes les espèces sur 100 relevés de 1m² par placette de 600m² suivant une méthode statistique

- Détermination de la communauté végétale (phytosociologie)
- Comparaison avec la végétation relevée en 2008 (Bertran et al, CBN Brest 2009)
- Analyse de la composition de la végétation :
 - ✓ Représentativité des espèces du pré salé / continentales
 - ✓ Représentativité des espèces des sols eutrophes
- > % de la surface en sol non recouvert par la végétation
- > Recouvrement du Chiendent
- Hauteur de la végétation





* Indicateurs retenus et analysés : arthropodes

Inventaire et abondance-activité des arthropodes terrestres par piégeage standardisé au sol

Taxons retenus = araignées, coléoptères carabidae, crustacés amphipodes



8 855 individus 36 espèces



6 428 individus 23 espèces



26 063 individus

- Richesse spécifique
- Espèces indicatrices
- Proportion d'espèces halophiles
- ➢ Biomasse en amphipodes



Indicateurs retenus et analysés : poissons

Deux stations suivies sur les trois saisons d'activité :

- Inventaire des espèces
- Abondances relatives des espèces
- Détermination des stades de vie présents (juvéniles...)
- Régime alimentaire des prédateurs (bar, gobie) :
- % vacuité (% estomacs vide)
 - ✓ Importance relative des proies (proies marines, proies terrestres)
- Comparaison avec les disponibilités en proies dans les prés salés (filet à plancton, relevés arthropodes (GRETIA))













- Indicateurs retenus et analysés : oiseaux
- Inventaire et cartographie des espèces selon un protocole déjà réalisé en 2009-2010 sur l'ensemble des herbus sud de la baie
- Estimation des abondances des espèces pour comparaison à 10 ans d'intervalle
- Estimation d'abondances relatives des espèces pour comparaison avec les stations de suivi CBN, GRETIA, MNHN





Exemple de fiche de synthèse des expertises par station

(extrait de la synthèse de l'étude, 2023)





Stations n°6 et MNHN est Moyen schorre avec pâturage libre

Espèce végétale dominante : Puccinellie maritime

Modalités de gestion : Pâturage ovin non dirigé régulier Fauche dérogatoire

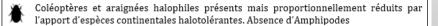


Commentaires:

- ✓ Le Chiendent maritime est présent mais marque peu la physionomie de la végétation
- ✓ Taux de matière organique du sol relativement faible
- ✓ Sol salin mais sur un taux relativement peu élevé

Résultats par taxon :

Végétation du *Puccinelietum maritimae* caractéristique de moyen schorre pâturé : c'est une végétation secondaire qui remplace l'Obionaie en cas de pâturage. Végétation stable depuis 2008



1 ou 2 espèces d'oiseaux, pour moins de 5 couples pour 10 ha, représentatif de 14% des stations. Sur 183 buffers, la station 6 est $74^{\rm e}$ du classement et la station MNHN est $135^{\rm e}$

Absence du bar, présence des autres espèces (mulet, gobie, épinoche) mais moins fidèles. Régime alimentaire : quasi absence de proies terrestres (amphipodes), dominance des proies marines (copépodes, vers marins)

Discussion:

Habitat caractéristique de pré salé dans un état de conservation moyen Une des végétations les plus courantes dans la baie

Fonction de nourricerie présente mais non typique d'un marais salé du fait de l'absence de proies terrestres dans l'alimentation des juvéniles et l'absence du bar

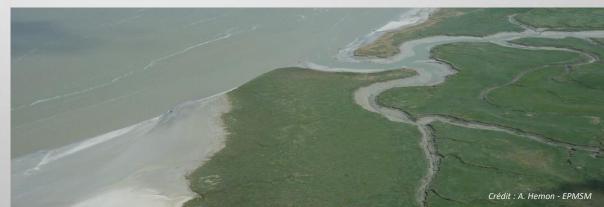
La photo montre la typologie d'un milieu relativement homogène où seules 1 ou 2 espèces d'oiseaux (surtout Alouette des champs et Pipit farlouse) peuvent nicher, en faible densité

Synthèse des analyses

- ✓ Le pâturage et la fauche modifient les étagements de végétation et banalisent le milieu s'ils sont trop intensifs
- ✓ Plus la gestion est extensive et dirigée, plus elle favorise une diversité d'habitats de prés salés et est favorable à certaines espèces comme les passereaux
- ✓ Certains secteurs d'herbus n'ont **plus une fonctionnalité de pré salé** : **continentalisation** Pratique trop **intensive** et/ou influence de l'**absence de recouvrement par la marée** ?
- ✓ L'activité pastorale permet de **lutter activement contre la progression du chiendent maritime**Pour autant, le **maintien** de surfaces de chiendent est **essentiel** pour certaines espèces
- Ces études nécessitent d'être renouvelées et étayées pour mieux comprendre les processus
- Les expertises ont servi à orienter la nouvelle programmation de mesures agro-environnementales
- L'actualisation de la cartographie des habitats complètera ces analyses pour préciser l'état de conservation des habitats de prés salés

Rapports d'expertises et synthèse des études disponibles sur le site :

http://littoral-normand.n2000.fr/



Identification des reposoirs de phoques en marée haute (SMLN et EP MSM)

Opération 4.4 : Définir et mettre en œuvre un protocole de suivi des reposoirs à phoques à marée haute



<u>Objectif</u>: compléter la connaissance acquise sur les reposoirs de marée basse et sectoriser les zones à enjeux de quiétude en marée haute

Protocole de suivi réalisé en 2022 avec :

Services départementaux 35 et 50 (OFB) Unité spécialisée migrateurs (OFB) Conservatoire du littoral Etablissement Public du Mont-Saint-Michel Centre de découverte de la baie Al Lark

11 sessions terrestres entre mai et septembre depuis le Mont-Saint-Michel, les herbus 35 et Tombelaine

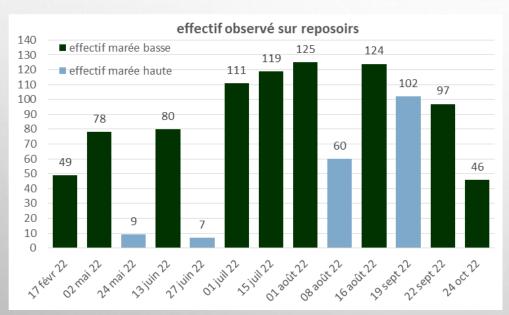
- + 4 survols ULM:
- ✓ Coefficients de marée variés
- ✓ Autour de la marée haute (flot, étale, jusant)
- ✓ Recensement phoques & usages
- ✓ 17 observateurs, 77h de suivi (temps agent cumulé)



Identification des reposoirs de phoques en marée haute

Les données croisées au sol et en survol ont permis d'observer que :

✓ Les reposoirs de marée haute semblent peu fréquentés avant l'été, les effectifs augmentant progressivement à partir d'août pour un atteindre un maximum de fréquentation en septembre (pic de mue des veaux-marins)



Comptages aériens 2022

Phoque veau-marin: Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore Phoque gris : Annexes II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore

% de l'effectif vu à basse mer

Mai-juin : 6-11 %

Août: 48 %

Septembre: 105 % (pic de mue phoques

+ repos milliers d'oiseaux d'eau)



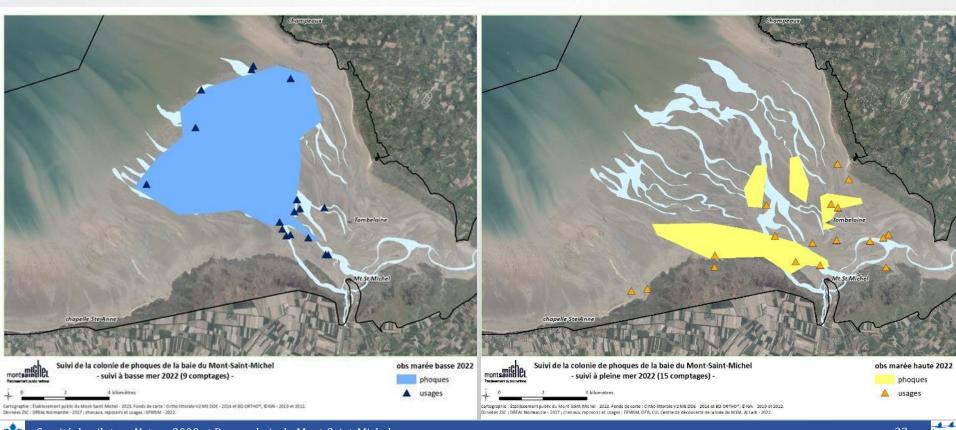




Identification des reposoirs de phoques en marée haute

Les données croisées au sol et en survol ont permis d'observer que :

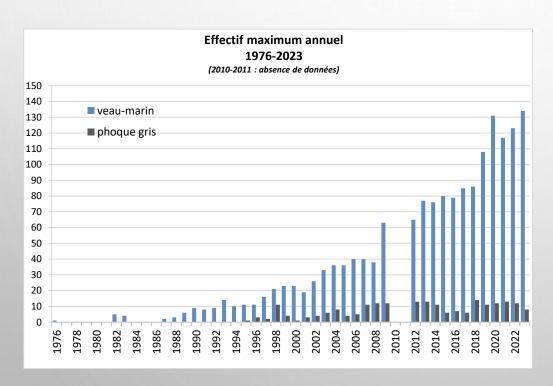
- ✓ Le nombre de reposoirs semble limité, les phoques sont donc particulièrement vulnérables au dérangement en phase d'élevage des jeunes et de mue
- ✓ Plusieurs secteurs de reposoirs semblent être des zones d'interaction possible (randonnée, pêche à pied)
- ✓ La localisation des reposoirs évolue au cours du temps, il convient donc d'être vigilant à chaque sortie en baie

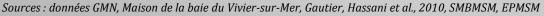


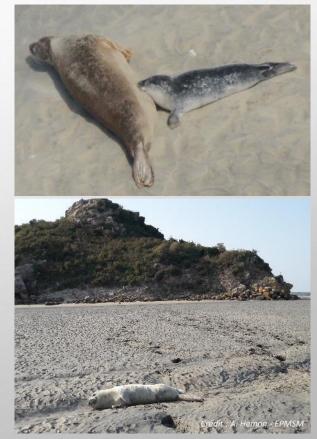


État de santé de la population

- Des effectifs globalement en hausse mais par paliers (≠ exponentiel dans nord de la France)
- Une bonne reproduction ~ 40 jeunes en 2023
- Un taux d'échouages important : 20% (1 à 2% en baie des Veys)







Cumul mortalité naturelle + menaces naturelles + menaces anthropiques

- Taux d'échouages de jeunes = surmortalité, est-elle soutenable à long terme ?
- ✓ Autres menaces anthropiques : captures accidentelles, pollution, (collisions)...
- ✓ Menaces « naturelles » : épizooties, pathogènes...

Réseau National Echouages :

- Intervention correspondant habilité sur mammifère marin vivant ou mort
- Ne pas intervenir soi-même, se tenir à distance (risques sanitaires)
- Prévenir Pelagis 05.46.44.99.10 (7j/7)







Échouages en baie du MSM + marges	2020	2021	2022	2023 provisoire
nb jeunes veaux-marins non sevrés	5	5	8	8
taux échouages jeunes veaux-marins non sevrés	14%	18%	22%	~20%
nb jeunes veaux-marins après sevrage	0	1	3	1
nb veaux-marins adultes/subadultes	1	4	5	4
nb phoques gris	1	1	2	3
Total échouages phoques	7	11	18	16

Sources: Réseau National Echouages, EPMSM

Enjeu de conservation : diminuer l'impact direct des activités humaines en baie du Mont-Saint-Michel (dérangements)

Période d'élevage des jeunes : juillet-août

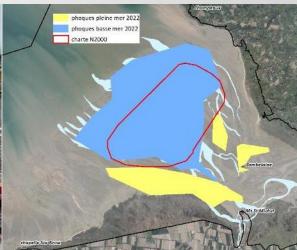
- ✓ Période de mue : juillet-octobre
- Toute la zone estuarienne (zone des reposoirs étendue)

Actions: information, sensibilisation, contrôle

- ✓ Missions de surveillance : Office Français de la Biodiversité
- ✓ Journées de sensibilisation en baie (juin-juillet) : OFB, affaires maritimes, garde-côtes...
- ✓ Réunions de formation/information des services de secours/sécurité : Etablissement Public Mont-Saint-Michel, Conservatoire du littoral, OFB, Réseau National Echouage
- ✓ Information/concertation avec acteurs de survols civils et militaires : DREAL, Cdl
- ✓ A venir (travail collectif) : plaquette, réunions ciblées usagers/grand public
- ✓ Revoir périmètre de la charte Natura 2000 randonnées pédestres et équestres sur l'estran ?



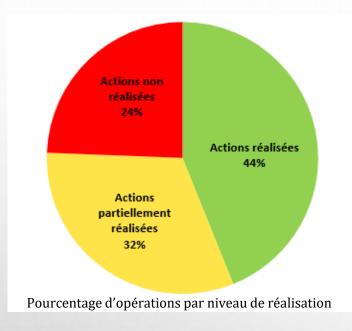




Plan d'actions actualisé approuvé par le Comité de pilotage du 11 octobre 2019

Comprend 5 actions et réparties en 41 opérations :

- Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie et évaluer sa mise en œuvre (13 opérations)
- Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel de la baie (3 opérations)
- Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques, de loisir, de pêche maritime professionnelle et agricoles sur les habitats et les espèces d'intérêt européen (10 opérations)
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie (4 opérations)
- **Assurer la gestion écologique des milieux fragiles** (11 opérations)

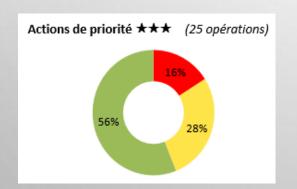


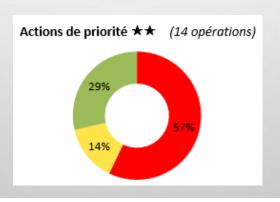
Etat d'avancement 2023

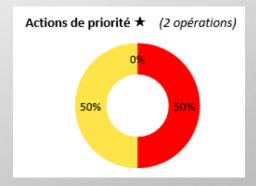
76% des opérations ont été engagées depuis fin 2019

Les opérations restant à engager sont :

- ✓ De moindre priorité
- ✓ Une est liée à un contexte extérieur au site : analyse des risques pêche en mer
- ✓ Plusieurs seront engagées prochainement







Présentation de quelques opérations mises en œuvre :

- Arrêté de protection des habitats naturels Hermelles (DREAL Normandie et DDTM 35)
- Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (Centre de découverte de la baie)
- Programmation MAEC 2023-2027 en baie (Syndicat Mixte Littoral Normand)
- Schéma d'intention paysagère Dunes de Dragey marais de la Claire-Douve (Conservatoire du littoral / SMLN)
- Vers un règlement d'eau dans le marais de Dol-Châteauneuf (DDTM 35)
- Charte N2000 randonnées pédestres sur l'estran (Syndicat Mixte Littoral Normand)



Arrêté de protection des habitats naturels Hermelles (DREAL Normandie et DDTM 35)

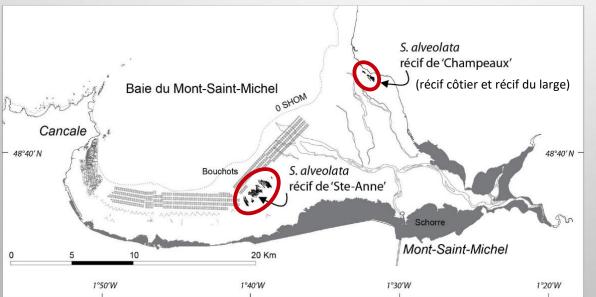
Opération 3.2 : Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles





Récifs d'hermelles : assemblages de constructions biologiques (bioconstructions) formés par des annélides du genre *Sabellaria*, ou hermelles, réalisées à partir des sédiments meubles avoisinants

En baie du Mont-Saint-Michel, deux zones de récifs : le récif de Sainte-Anne (35) et les récifs de Champeaux (50)









Les récifs d'hermelles de la baie, un enjeu écologique majeur menacé

Les récifs y constituent les plus grandes constructions animales en Europe (IFREMER)

- ✓ Récifs les plus remarquables de toute la façade maritime de la Manche et de la mer du Nord
- ✓ Ils sont relativement stables et jouent un rôle majeur dans la diffusion de larves, la connectivité des populations
- ✓ Formations abritant une biodiversité remarquable (abri, proies)
- ✓ Protection du trait de côte
- **✓ Habitat naturel d'intérêt communautaire** (1170-4)
- ✓ Enjeu écologique majeur des Stratégies de façade maritime MmdN et NAMO (2019)



Des dégradations documentées au niveau des récifs de Champeaux : attribuées à la drague à la palourde (activité légale)

<u>Une prise de conscience locale traduite dans le DocOb Natura 2000</u>

Opération 3.2 du DocOb Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel : « Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection des récifs d'Hermelles... » dans le cadre d'une opération concertée Manche/Ille-et-Vilaine

Un objectif local confirmé

- ✓ par les DSF MEmdN et NAMO : Objectif environnemental D01 HB OE4, indicateur et cible associée
- ✓ par les plans d'actions régional et de façade 2022-2024 de la Stratégie des aires protégées



SUPPRIMER LES PRESSIONS qui s'exercent sur les récifs d'hermelles



L'outil juridique retenu : l'arrêté de protection d'habitat naturel (APHN)

Nouvel outil créé par décret 2018-1180 du 19 décembre 2018 (note technique DEB du 08/01/2020)

Il permet de protéger un habitat en tant que tel, pour son importance. Cela le différencie de l'APB (protection d'une ou plusieurs espèces protégées comprenant leur habitat et leur environnement)

L'APHN est pris par le préfet maritime (espaces maritimes), co-signé par le préfet de département (DPM) et par le préfet de région (pêche maritime)

Une approche conjointe Normandie - Bretagne à l'échelle de la baie :

Un projet pour la baie : démarche conjointe Normandie (DREAL) & Bretagne (DDTM 35) pour des projets cohérents

2 arrêtés distincts cohérents en cours de préparation par les services instructeurs

Association étroite de l'animateur N2000 qui exerce sa mission à l'échelle de la baie

Zoom sur les récifs normands de Champeaux

Un projet d'APHN construit avec le territoire :

- ✓ Réunions bilatérales avec l'ensemble des parties prenantes au premier semestre 2022
- √ Réunion de concertation sous l'autorité des préfets compétents



Accueil de la réunion de concertation du 10 mars par la Maire de Champeaux. Photo Serge Portais

Article Internet:

https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/preserver-les-milieux-marins-en-normandie-on-n-a-a5160.html



LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LA MANCHE

PRÉSERVER LES MILIEUX MARIN

» Des espaces naturels restaurés et protégés pour former un réseau fonctionnel », c'est le quétrième des défis de la Stratégie régionale pour la biodiversité. Les Normands s'engagent pour préserver les trésors naturels des territoires l'iltoraux.

Le 10 mars, la commune de Champeaux et sa maire, sophie julieni-Farcis, accuellialient une concertation pour la protection des récifs d'hermelles, sous la présidence de Gilles Traimond, sous-préfet d'Avranches, et de Danis Mehnert, adjoint du préfet maritime, en présence de Sandrine Pivard, directrice adjointe de la DREAL.

Les hermelles, vers marins « tubicoles », fabriquent avec le sable environnant et leurs sécrétions, les tubes qui leur servent d'habitat. Les constructions de cette « espèce ingénieure » peuvent aller jusqu'à former des récifs de dimensions imposantes, supports d'une vie marine particiliforement richi

es plus grands ensembles récifaux du monde se trouvent en baie du Mont Saint-Michel.

Les 25 participants à la réunion de concertatio ont aussi confirmé l'attachement des habitants, de

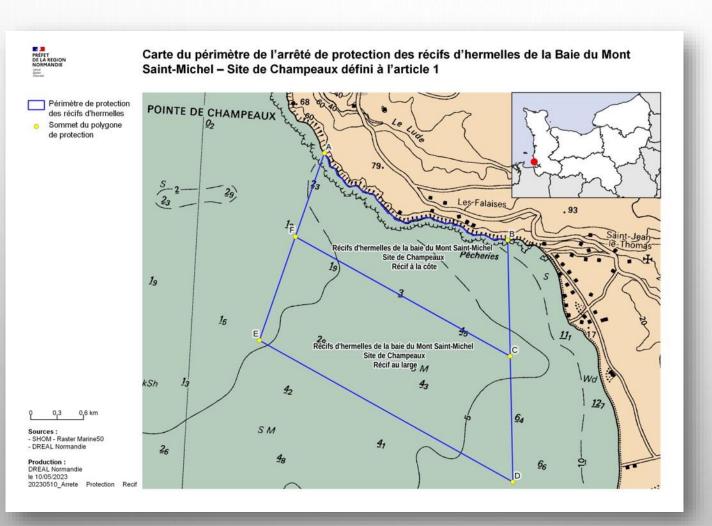


professionnels de la mer et des pratiquants de loisis : ce patrimoine remarquable. Sur près de 600 hectares plusieurs mesures de régulation ou de bonnes pratique sont à adopter. Pour cela, l'État s'est engagé à crée un dispositif réglementaire : un arrêté de protection (Chabitta charge (AGNAI)

Les services et opérateurs de l'État accompagnent les territoires normands dans le partage des connaissances, des expériences et des talents pour les aires marines protégées de Normandie. Ils invitent toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à s'engager pour le milleu



La proposition de périmètre pour l'APHN 50



Surface: 613 ha

Distinction de deux zones pour l'activité de pêche à pied et la circulation piétonne

Récif côtier : 237 ha

Récif au large : 376 ha

La zone côtière intègre la ZMEL de Sol Roc

Zoom sur le récif breton de Sainte-Anne

Un projet d'APHN construit avec le territoire:

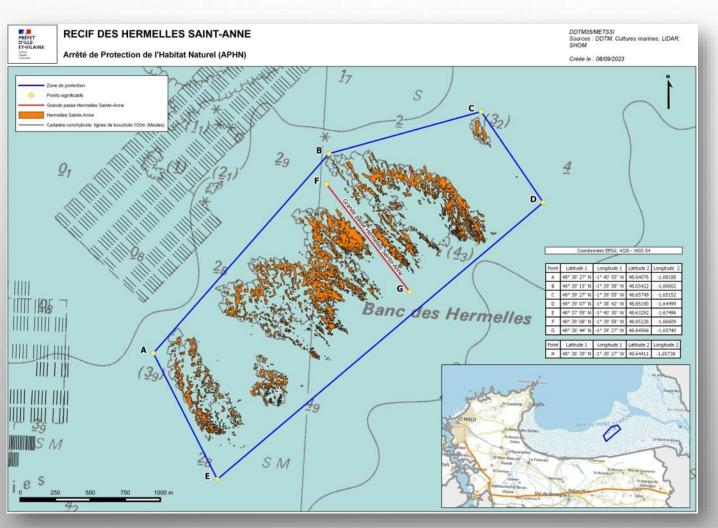
✓ Réunions bilatérales avec l'ensemble des parties prenantes en décembre. réunion de concertation sous l'autorité des préfets compétents

Acteurs socio-économique (07/12/2021)

Collectivités (13/12/2021)

Associations environnementales (16/12/2021)

La proposition de périmètre pour l'APHN 35



Surface: 322,85 ha

Zone de protection intégrant une bande tampon de 50m autour des récifs

Emprunt de la « grande passe » recommandée aux pêcheurs à pied

Les dispositions réglementaires proposées pour la totalité du périmètre

- ➤ Interdiction de la pêche maritime embarquée, sauf pêche à la ligne : 50 et 35
- ➤ Interdiction de la pêche sous-marine : 50 et 35
- ➤ Interdiction des mouillages de tout type d'embarcation :
 - ✓ 50 : maintien de la ZMEL de Sol Roc, circulation des navires et embarcations possible
 - ✓ 35 : sur toute la zone
- ➤ Interdiction des activités d'aquaculture marine : 50 et 35
- ➤ Interdiction de tous types de travaux : 50 et 35
- Interdiction de déposer, d'immerger ou d'abandonner des déchets ou tout type de matériel: 50 et 35

Les dispositions réglementaires proposées pour la totalité du périmètre

- Interdiction stricte de circuler sur le DPM (circulation motorisée) : 50 et 35
- Interdiction du piétinement, y compris par les animaux domestiques, de l'ensemble des formations récifales posées sur le sable, sur les platiers rocheux ou dans l'eau : 50 et 35
- Interdiction de toutes les activités de pêche à pied : 50 (récif au large)
- Interdiction de toutes les activités de pêche à pied à moins de 3 mètres des récifs : 50 (récif côtier) et 35
- Interdiction de tout prélèvement d'organismes animaux ou végétaux, fixés ou mobiles, sur et dans les formations récifales, quels que soient leurs formes et leurs états : 50 et 35
- Interdiction de dépôt ou d'immersion de tout type de matériel : 50 et 35

Comité de suivi

= comité de pilotage des sites Natura 2000 de la baie du Mont-Saint-Michel

Il est informé:

- ✓ de l'évolution de l'habitat des récifs d'hermelles
- ✓ des éventuelles dérogations accordées
- ✓ de l'évolution des pratiques en lien avec les opérations de contrôle, de communication ou de sensibilisation
- ✓ des éventuelles difficultés de mise en œuvre de l'APHN

Les étapes à venir

- ✓ Avis du CSRPN : 25/05 pour 50, 24/10 pour 35
- ✓ Consultations obligatoires (CRPMEM, CRC) et recommandées (services et opérateurs de l'État concernés exerçant un pouvoir de police) : en cours pour 50, à venir pour 35
- ✓ Avis de la CDNPS « formation nature » : 8/12 pour 50, 17/10 pour 35
- ✓ Accord de l'autorité militaire pour les espaces maritimes : 14/02/23 pour 35
- ✓ Phase de publicité et de consultation du public (L.123-19-1 à L.123-19-7)
- ✓ Proposition de l'arrêté à la signature des trois préfets compétents : objectif fin 2023

Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu (Centre de découverte de la baie)

Opération 3.2 : Mettre en place l'outil nécessaire pour assurer à minima la protection du Gravelot à collier interrompu





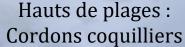


Femelle

Poussin

Mâle

Janv – Fév – M<mark>ar – Avr – Mai – Juin – Juil – Ao</mark>ut – Sept – Oct – Nov - Déc





Durée de couvaison : <u>environ 28 jours</u>



Statut DocOb (2009) : en déclin en Europe





Espèce rare et en déclin en Europe



Causes anthropiques

Fréquentation du haut de plage Chiens en divagation





Causes naturelles accentuées par l'impact de l'Homme

Réchauffement climatique : Augmentation du niveau des eaux Erosion des côtes

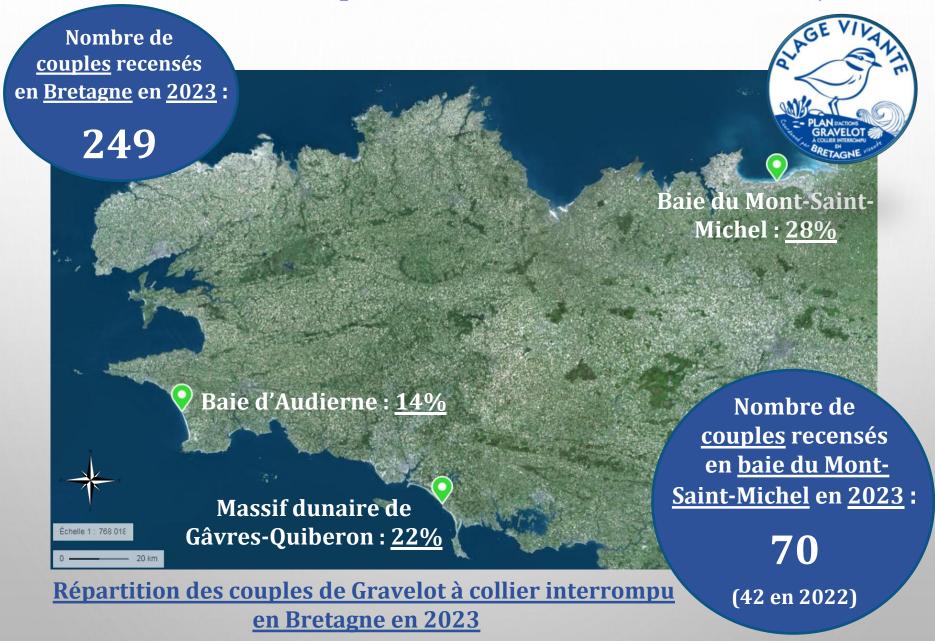




Causes naturelles

Submersions (*liées aux marées*)
Prédation





Reprise du programme de suivi par la Maison de la Baie en 2022

PRESERVONS LES GRAVI

Avec l'aide de Volontaires en Service Civique

PRESERVONS LES GRAVELOTS

au protégé niche sur le haut des plages. sible aux piétinements et aux dérangement En protégeant le Gravelot, est aussi son habitat que l'on protège.



Jalna NIDHOIM Lena CROIZER **Erwann ESNAULT** Romane LAVERGNE (stage)

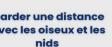


V-MAR AVR-MAI-JUIN-JUILL-AOUT SEPT-OC

Cet oiseau protégé niche sur le haut de plage. l est sensible au piétinement et aux dérangeme En protégeant le Gravelot, c'est aussi son habitat que l'on protège.



ne Vivantë





Privilégier le bas de la plage



Tenir les chie en laisse

Equipe 2023:

Camille PITOIS Kerrian GIRARDOT Nathan POITOU Bleuenn CARNIOL (stage)















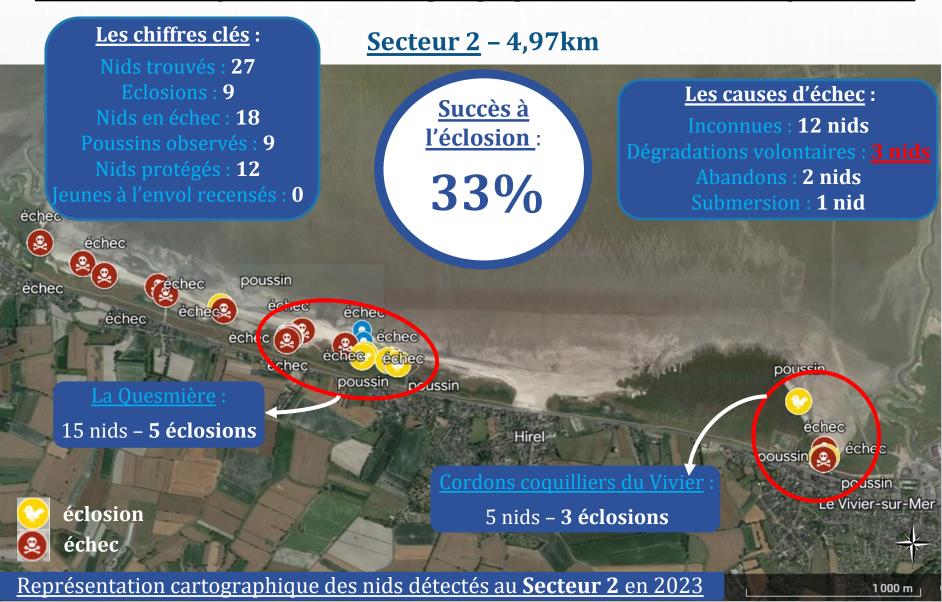
Les actions menées en faveur de l'espèce :





Représentation cartographique de la zone étudiée

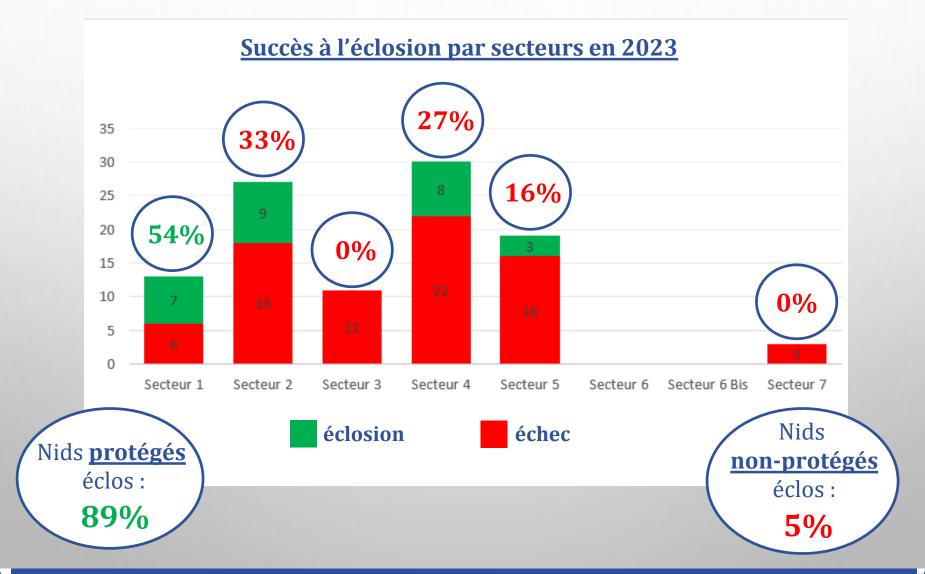
Retour en chiffres, pour les secteurs les plus propices à la nidification de l'espèce en 2023



Retour en chiffres, pour les secteurs les plus propices à la nidification de l'espèce en 2023



Bilan de la nidification de l'espèce en 2023



Bilan comparatif de la nidification de l'espèce (2022-2023)

Les chiffres clés :

Nids trouvés: 93

Eclosions: 18

Nids en échec: 75

Poussins observés : 42

Nids protégés : 21

Jeunes à l'envol recensés : 0

Les chiffres clés:

Nids trouvés : 103

Eclosions: 27

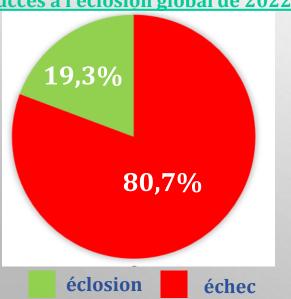
Nids en échec: 76

Poussins observés: 29

Nids protégés : 41

Jeunes à l'envol recensés : 4

Succès à l'éclosion global de 2022





Protéger le Gravelot, c'est protéger la baie

Succès à l'éclosion global de 2023



Causes d'échecs, contraintes et préconisations



- + de surveillance en période sensible
- + de sensibilisation auprès des locaux

Piétinement ovin

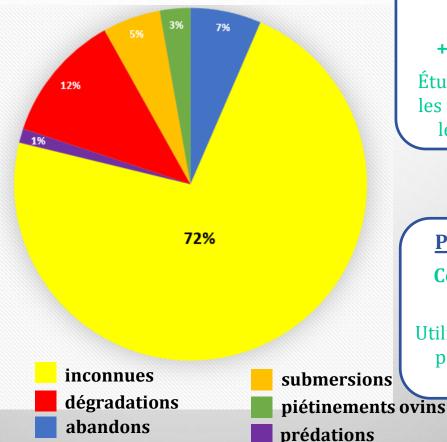
Continuer la concertation

avec les éleveurs

+ de médiation auprès des

usagers

Graphique des causes d'échecs



Continuer de suivre la nidification de l'espèce en baie



Fréquentation du haut de plage

+ de réglementation

Étudier les relations entre

les activités humaines et

les **Gravelots** en baie

Prédation naturelle

Continuer de protéger

Les nids

Utiliser + de pièges photos,

pour mieux identifier la

cause de l'échec

2022 : Mise en place d'un protocole de ramassage de déchets



Opération 5.1 : Soutenir et encourager une collecte raisonnée des déchets d'origine anthropique sur les laisses de mer

Suivi 2023 : projet « une baie Propre »



→ Programmation MAEC 2023-2027 en baie (SMLN)



Opération 3.6 : Mobiliser et déployer les Mesures Agro-environnementales et Climatiques dans la baie

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des aides européennes destinées aux agriculteurs mettant en place des mesures adaptées en faveur de la biodiversité. Elles visent à :

- Accompagner le changement des pratiques agricoles afin de répondre aux enjeux environnementaux des territoires
- Maintenir des pratiques favorables à l'environnement en évitant leur disparition ou la transition vers des pratiques moins vertueuses

1ère programmation échue : 2015-2020 avec prolongement en 2021-2022

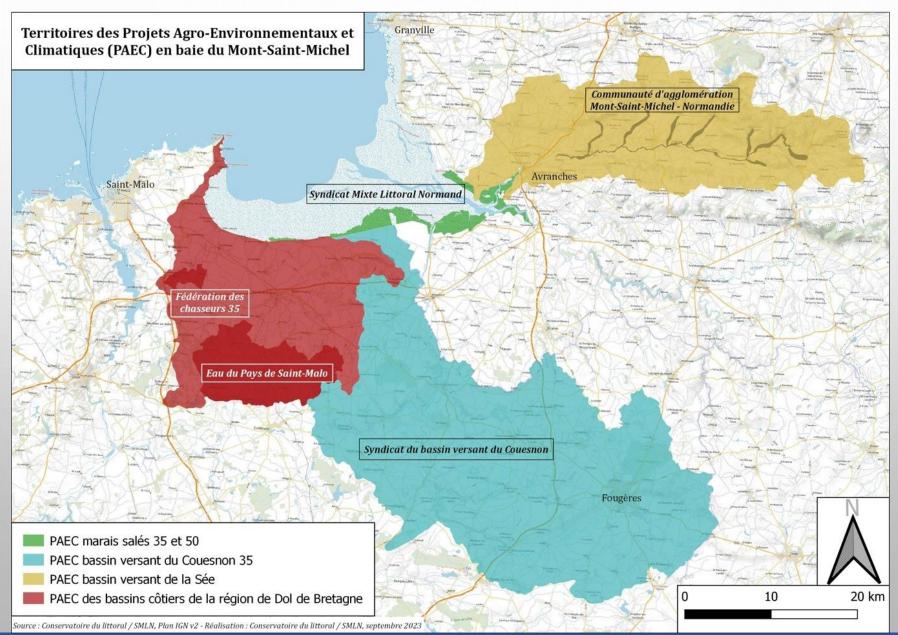
Nouvelle programmation: 2023-2027

Autorité de gestion du dispositif : DRAAF Bretagne et DRAAF Normandie

Un catalogue de mesures a été défini au plan national sur les thèmes :

- ✓ Qualité et gestion quantitative de l'eau
- ✓ Qualité et protection du sol
- ✓ Climat, bien être animal et autonomie alimentaire des élevages
- ✓ Préservation de la biodiversité

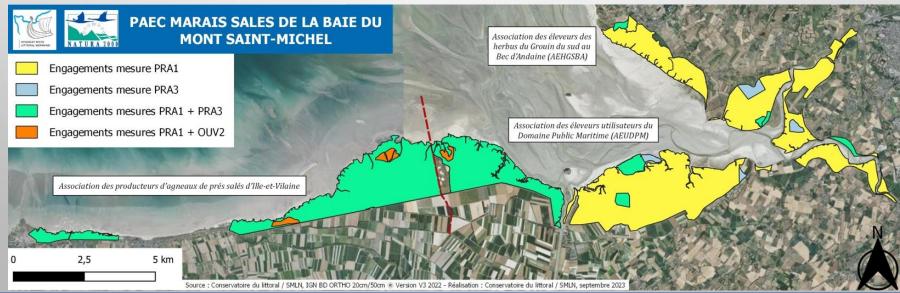




Focus sur les engagements MAEC prés salés pour la période 2023-2027

3 associations pastorales et 51 éleveurs (ovins, bovins, équins) entre le Vivier-sur-Mer et Genêts

- 3 types de mesures localisées souscrites :
- ✓ Surfaces herbagères et pastorales (PRA1) : soutenir le maintien de l'activité pastorale pour préserver l'équilibre agro-écologique des surfaces concernées
- ✓ Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3) : mettre en œuvre une gestion adaptée au milieu, définie dans le cadre d'un plan de gestion pastorale. Sur les herbus, gestion en parc dirigé ou exclos temporaire
- ✓ Maintien de l'ouverture des milieux (OUV2) : contenir l'expansion du chiendent maritime sur des zones de moyen schorre où il devient monospécifique par des fauches ponctuelles



Focus sur les engagements MAEC prés salés pour la période 2023-2027

	Nombre d'éleveurs	Mesure PRA1 (51 €/ha)	Mesure PRA3 (72 €/ha)	Mesure OUV2 (204 €/ha)
Association des producteurs d'agneaux de prés salés d'Ille-et-Vilaine Du Vivier-sur-Mer à Roz-sur-Couesnon	4	965,6 ha	928,1 ha	37,5 ha
Association des éleveurs utilisateurs du Domaine Public Maritime (AEUDPM) De Beauvoir à Vains	41	2 214, 54 ha	642,38 ha	13,5 ha
Association des éleveurs des herbus du Grouin du sud au Bec d'Andaine (AEHGSBA) De Vains à Genêts	6	303,88 ha	13,46 ha	-



Schéma d'intentions paysagères dunes de Dragey – marais de la Claire-Douve (Conservatoire du littoral / SMLN)

Opération 5.7 : Accompagner l'adaptation au changement climatique du marais de la Claire-Douve et des dunes de Dragey



Le massif dunaire de Dragey et le marais de la Claire-Douve sont inclus dans un périmètre d'intervention du Cdl, géré par le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL)

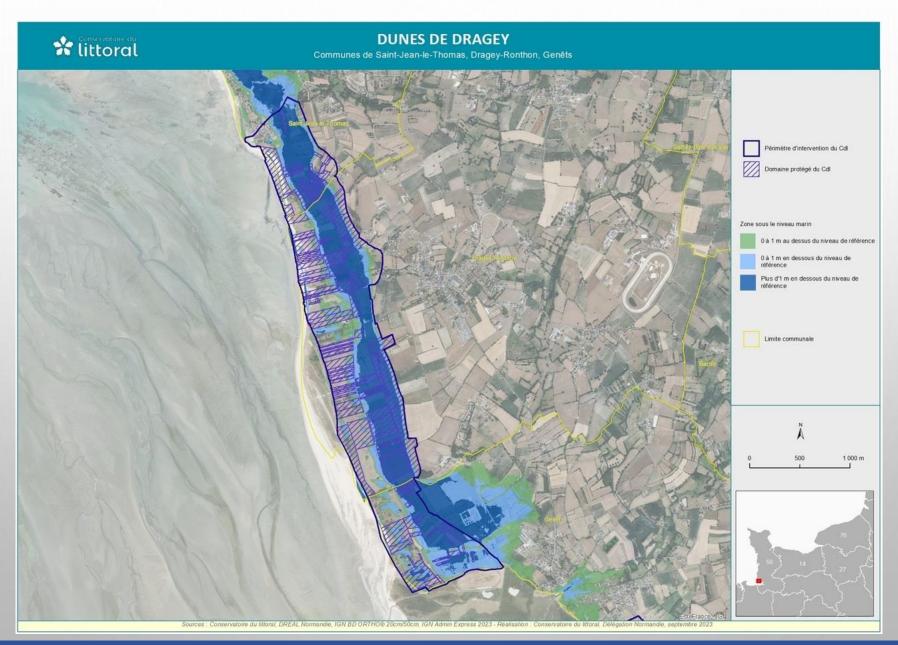
Ce site est particulièrement exposé aux effets du changement climatique, avec des risques à plus ou moins court terme de :

- ✓ brèches dans le cordon dunaire
- ✓ submersion des zones basses par l'onde de marée
- ✓ inondation des petits fleuves côtiers
- √ érosion du cordon dunaire



Le site est d'ores et déjà soumis à un phénomène de remontée de nappe en période hivernale, conjugué à une vitesse d'écoulement de l'eau très lente (pente quasi-nulle dans le marais et capacité d'écoulement dégradée)

Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) élaboré sur ce territoire, porté par l'Etat Programme d'actions et de prévention des inondations en cours de préparation (PAPI), porté par la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel -Normandie



Ce territoire va être soumis à de fortes évolutions dans les années à venir. Il fait par ailleurs l'objet de nombreux usages, autorisés ou non :

- ✓ Usage balnéaire
- ✓ Activités agricoles
- ✓ Habitations en périphérie du marais
- ✓ Activité équestre sur l'estran
- ✓ Caravaning sauvage en dehors des zones autorisées
- ✓ Parking illégal
- ✓ Site de rencontres et d'exhibition
- ✓ etc.





Afin d'anticiper au mieux les mutations à venir, le Conservatoire du littoral finance une étude paysagère visant à appréhender les évolutions à venir

Comment envisage-t-on, dès à présent, l'avenir de ces terres naturelles et agricoles, de leurs usages, du cadre de vie qu'ils offrent en s'adaptant et en les préservant ?

Utiliser la matière existante (études paysagères, plans de gestion, etc.)

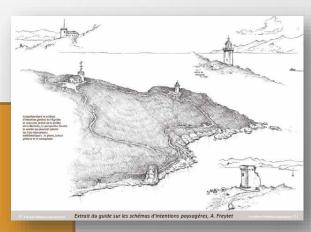
Schéma d'intentions paysagères: intention pas injonction ni décision, espace de dialogue prenant en compte les attentes et projets des acteurs et habitants du territoire

Evolue au fur et à mesure de sa création, par apports de chacun

Etude de 14 à 18 mois qui débutera en novembre 2023

Extraits des principes d'actions du Conservatoire du littoral en matière d'intervention paysagère :

- ✓ Être au service du site et révéler l'esprit des lieux
- ✓ Privilégier l'intervention discrète et la sobriété
- ✓ Sauvegarder des espaces littoraux offrant du calme et un paysage sonore
- ✓ Informer sans tomber dans le panneau systématique
- ✓ Approche des paysages via les 5 sens
- ✓ Co-construire les projets paysagers via une participation large des acteurs institutionnels et techniques, mais aussi citoyenne



Vers un règlement d'eau pour une gestion intégrée du marais de Dol (DDTM 35)

Opération 5.10 : Encourager la mise en place de dispositifs de gestion écologique sur les marais périphériques non pourvus



Contexte



2021 : Suite à des conflits d'usages, les services de l'Etat souhaitent établir par Arrêté préfectoral un règlement d'eau : identifier les ouvrages hydrauliques, définir leur gestion et des hauteurs d'eau selon certaines périodes

Depuis mai 2021 : le SBCDol est associé aux réunions avec les services de l'Etat, les communes concernées, l'ASA des Digues et Marais,...

Accord défini avec les services de l'état pour que le SBCDol les accompagne dans la concertation et qu'il porte les études nécessaires





Contexte

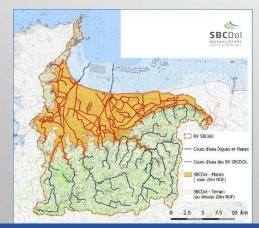
2022: Début du processus de modifications statutaires du SBCDol (transfert du bloc GEMAPI complété sur le Marais hors submersion marine)

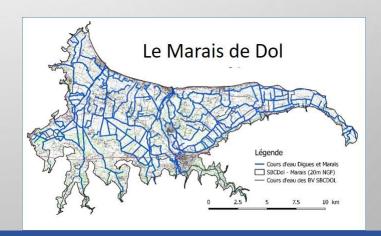
06 Mai 2022 : Première réunion de présentation des enjeux et des contraintes du Marais – journée de terrain organisée à la Ferme de la Boulienne

Juin-septembre 2022: Elaboration du PAEC

Automne 2022: constitution du Comité de pilotage « Marais »

15 décembre 2022: 1ère réunion du CoPil pour lancer les étapes nécessaires à l'élaboration d'un règlement d'eau





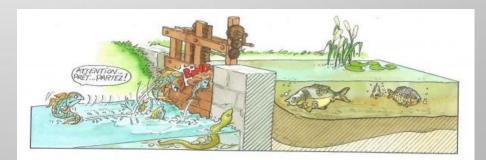
<u>Un règlement d'eau, pourquoi ?</u>

Une obligation réglementaire (Code de l'environnement) pour :

- √ Régulariser les ouvrages (reconnaissance juridique)
- ✓ Restaurer la continuité écologique des ouvrages en liste 2
- ✓ Maintenir un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces dans les eaux

Orientation du SAGE qui vise à « assurer une gestion intégrée du marais » au regard des enjeux :

- Assurer la protection des personnes et des biens vis-à-vis des inondations possibles en période de crue
- Préserver le fonctionnement de la zone humide et la biodiversité liée à ce milieu
- Maintenir les activités économiques implantées sur ce territoire : développement des communes, agriculture, conchyliculture, pêche, chasse, sylviculture, tourisme...



<u>Un règlement d'eau, c'est quoi ?</u>

Un arrêté préfectoral valant autorisation environnementale...

Qui autorise et décrit (administrativement et techniquement) les ouvrages...

Mécanisés et non mécanisés (vannes, ponts radier,...)...

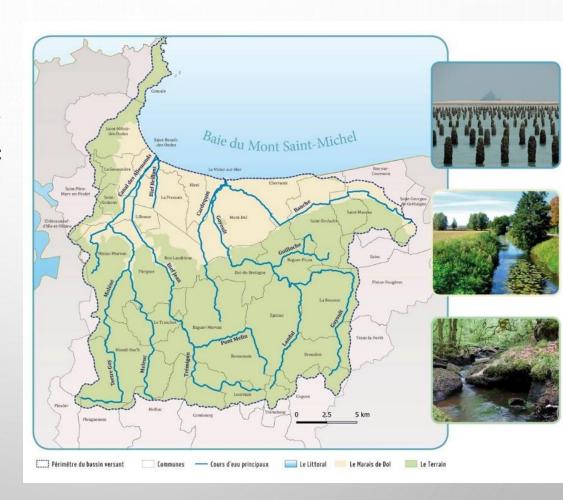
Qui réglemente la gestion des niveaux d'eau avec des « cotes objectifs »...

Tenant compte des périodes de crues et d'étiage.

Le rôle du SBCDol

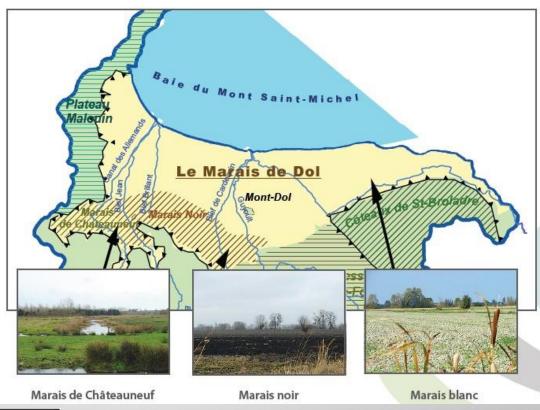


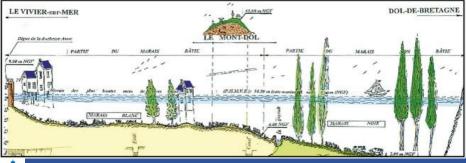
- Un périmètre pertinent : couvre le bassin versant qui entoure l'enclave du Marais de Dol - prise en compte des interactions amont/aval/littoral
- > Porte la CLE et le SAGE depuis 2006 : « parlement de l'Eau » qui rassemble tous les acteurs concernés, mise en place d'un groupe Marais de Dol depuis 2016
- Compétence GEMAPI et expériences reconnues en terme de concertation, diagnostic et expériences techniques
- Disposition 25 du SAGE : Mettre en place un plan de gestion intégrée du marais (financement AELB et Région possible via le volet études du SAGE)



Le Marais de Dol - Spécificités et enjeux

- ✓ Secteur en aval
- √ 12 000 hectares
- ✓ Terre gagnée sur la mer
- ✓ Topographie inversée impact sur l'écoulement des eaux
- ✓ Maillage complexe et dense de cours d'eau, canaux, bief et fossés
- ✓ 2 exutoires principaux à la mer
- ✓ Différenciation des types de sols marais blanc / marais noir

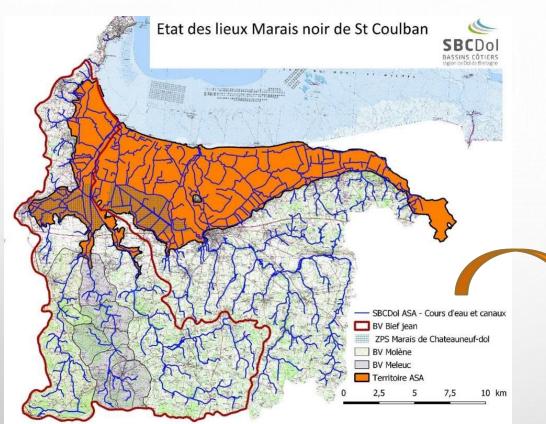




<u>Gestion Hydraulique - ASA Digues et Marais de Dol</u>



- ✓ Création en 1799
- ✓ Opère une gestion hydraulique et d'entretien, gère les ouvrages
- ✓ 330 km de cours d'eau, canaux, fossés sur 12 000 ha
- ✓ Une équipe en régie avec un savoir-faire et un matériel
- ✓ Structure positionnée en partenaire privilégié des études et des résultantes





L'ASA est gestionnaire d'un milieu à l'interface entre un bassin versant amont (qu'elle subit) et la baie

Parmi les enjeux en amont du Marais

Eau potable (EPSM): Qualité et quantité
Agriculture et sylviculture
Urbanisation
Modifications du bassin versant
(haies/imperméabilisation/drainage/suppression zone humides...)

Parmi les enjeux en aval du Marais

Conchyliculture Tourisme Développement des communes

Les instances membres du CoPil sur le territoire du marais de Dol

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Sous-Préfecture de Saint Malo

DDTM 35

OFB

Saint Malo Agglomération

Communauté de Communes du Pays de Dol

SBCDol

Commission Locale de l'Eau du SAGE des

Bassins Côtiers de la région de Dol

Député d'Ille-et-Vilaine Canton de Dol

DREAL Bretagne

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Région Bretagne

Agence de l'Eau Loire Bretagne

ASA des Digues et Marais de Dol

Fédération départementale de chasse 35

Fédération départementale de la pêche et des

Milieux aquatiques

Conservatoire du Littoral - Natura 2000

ONF

Chambre d'Agriculture

Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne

Nord

ACCETEM

Bretagne Vivante

Eau et Rivières de Bretagne Syndicat Mixte du

Littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel

Les 22 communes du Marais:

Plerguer, Saint-Guinoux, Le Tronchet, Lillemer, Saint Père Marc en Poulet, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, Saint Méloir des Ondes, Saint Benoit des Ondes, La Gouesnière, Miniac Morvan, La Fresnais, Hirel, Roz Landrieux, Mont Dol, Dol de Bretagne, Baguer Pican, Le Vivier sur Mer, Cherrueix, Saint Broladre, Saint Marcan, Roz sur Couesnon, Saint Georges de Grehaigne



Pas nominatif mais principe de venir max 2 personnes par instances Représentant politique + 1 technique

Programme et calendrier 2023

- ➤ 1^{er} janvier: statuts du SBCDol avec prise de compétences 1, 2 et 5 sur Marais de Dol
- Printemps: travail du CoPil sur le CCTP « Diagnostic Marais de Dol »
- Lancement du marché sur l'été 2023 pour un bureau d'étude actif dès l'automne (travail bibliographique et recueil des données
- « Etude de diagnostic » en 2 temps : audit et enquête / diagnostic terrain

15/ 12/2022 1^{er} CoPil

Elaboration CCTP Diagnostic

Consultation et recrutement du BE

Démarrage de l'étude

juin été novembre ...

Prévisionnel financier : 110 000 € HT soit 132 000 € TTC

Répartition:

- ✓ 50% AELB
- √ 20% Région Bretagne
- ✓ 10% CD35
- ✓ 20% SBCDol (possible apport de l'ASA Digues et Marais)











Charte Natura 2000 randonnées pédestres sur l'estran (SMLN)



Opération 1.7 : Encourager des démarches de qualité concernant les produits et les usages de la baie en adéquation avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Réunion en sous-préfecture d'Avranches le 31 mars 2023 avec les guides de la baie

Objectif : rappel sur la charte Natura 2000 « Randonnée pédestres et équestres sur l'estran », validée au Comité de pilotage du 11 octobre 2019

Au cours de cette réunion, 12 guides se sont engagés à respecter les engagements et préconisations de la charte

(total actuel de 13 engagements sur 67 guides attestés en baie)

Un macaron reconnaissant l'engagement des guides de la baie est en cours de maquettage par la sous-préfecture d'Avranches (financé par la DREAL)



CHARTE NATURA 2000

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

IV - Gestion du site Ramsar

L'année 2022 a vu :

La parution de la 1^{ère} lettre d'info Ramsar de la baie du Mont-Saint-Michel





La signature de la charte pour la gestion du site Ramsar en baie du Mont-Saint-Michel Charte pour la gestion du site Ramsar Baie du Mont-Saint-Michel











La mise à jour des informations relatives à la baie sur le Service d'information sur les sites Ramsar

Tourbière des Cent Vergées (50)



IV - Gestion du site Ramsar

La Charte RAMSAR, en bref :

- Adoptée le 31 août 2022
- ➤ Acte l'utilisation de la gouvernance et des outils Natura 2000 pour la gestion du site Ramsar « baie du Mont Saint-Michel » :

Charte pour la gestion du site Ramsar Baie du Mont-Saint-Michel





Comité de suivi



Comité de pilotage Natura 2000 Organisme coordonnateur / correspondant de site



Correspondant : Morgan Grivaud

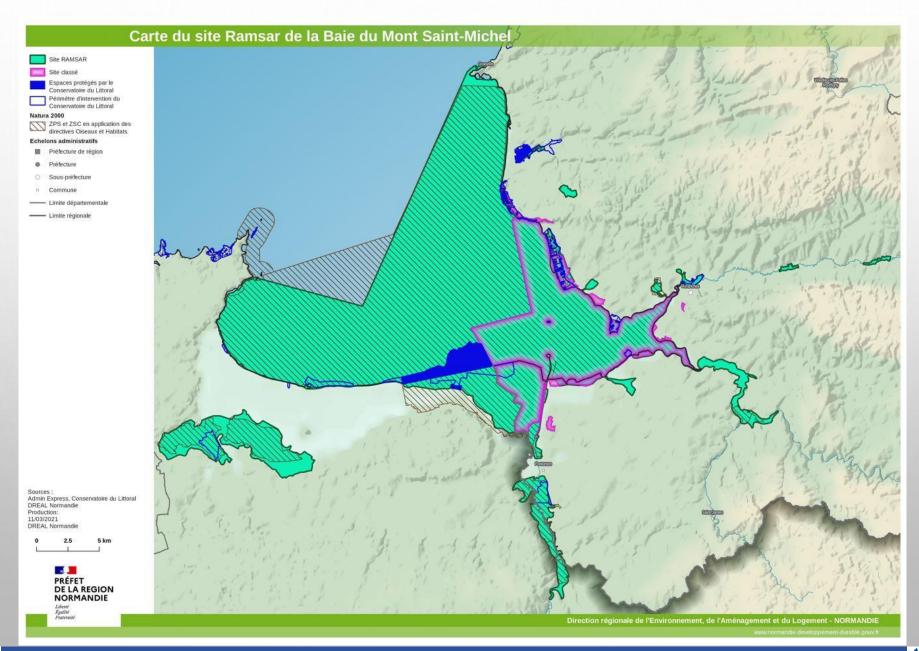


Plan de gestion



DocOb Natura 2000

IV - Gestion du site Ramsar



V - Articulation avec la démarche UNESCO



Point d'information oral par la sous-préfecture d'Avranches



Questions diverses



Site web Natura 2000 baie du Mont-Saint-Michel

http://littoral-normand.n2000.fr/



Conclusion



